

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1893.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
pour l'exercice 1893 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HELLEPUTTE.

Nous avons l'honneur de proposer l'amendement suivant à l'article 30
amendé par le Gouvernement :

ART. 30. — Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manu-
facturières, écoles professionnelles, écoles ménagères, écoles de tissage, ate-
liers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses
diverses fr. 544,600 »

HELLEPUTTE.

AUG. DELBEKE.

D^r W. HEYNEN.

(1) Budget, n° 6, VII (session extraordinaire de 1892).
Rapport, n° 33.
Amendements, n° 72, 98 et 108.